



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 3 JUILLET 2019

Ce Comité Technique Ministériel s'est tenu sans la présence de Madame la Ministre Florence PARLY. Présidé par le SGA BODIN avec un ordre du jour « allégé » ...

Après lecture des déclarations liminaires le président a apporté quelques éléments de réponses aux propos des organisations syndicales.

Concernant la loi dite de transformation de la Fonction Publique, le ministère est très attentif aux discussions parlementaires. De nombreux amendements font évoluer le texte, ce qui comptera c'est la dernière lecture et la version définitive du texte. Tout sera précisé dans les décrets d'application qui nécessiteront beaucoup d'attention. En matière de prévention, la ministre est tout particulièrement attentive et des positions strictes seront tenues en la matière en raison des spécificités de notre ministère.

A propos des ruptures conventionnelles, le DRH-MD affirme ne pas être du tout dans cette logique... le Ministère des Armées est en dans une courbe ascendante d'effectifs contrairement à d'autres ministères. Il rappelle que les déflations d'effectifs ne sont pas symétriques avec les réorganisations... Concernant les formations spécialisées rien dans le projet de loi n'est mentionné.

Concernant le SNU l'impact sur la DSNJ est évident, c'est l'unique administration qui connaît la jeunesse et qui peut établir avec précision un recensement de cette dernière. Il ne faut pas tirer de conclusion définitive sur les effectifs des participants sur l'expérimentation de cette année. L'étape de 2020, sera plus sérieuse en termes d'organisation et de mise en place. Il y a effectivement une interrogation sur les moyens Humains et financiers. Il faudra assurer la transition en SNU et journée citoyenneté qui est pour les jeunes un moyen de se renseigner sur les métiers du ministère

SSA, le président connaît le dossier brestois, et l'ARS souhaitait la fermeture de HIA de Clermont-Tonnerre, finalement l'HIA est maintenu ce qui expliquerait la présence de la Secrétaire d'État qui est attentive au suivi de ces hôpitaux hors plateforme (Bordeaux, Lyon). Ce sujet est porté au plus haut niveau du ministère. La situation du laboratoire va être examinée, la difficulté étant le recrutement de médecin, et pas seulement à Brest. Recours à des médecins contractuels ?

Le président nous informe que la Secrétaire d'État va se déplacer également à Bordeaux, mais ce déplacement est sûrement rendu nécessaire par la publication du rapport de la commissaire enquêtrice qui est défavorable concernant l'avancement des travaux du projet Bahia qui organise le démantèlement de l'hôpital Robert Picqué.

ICD Ingénieurs Civils de la Défense : actuellement dans la phase de finalisation des textes.

Plan requalification pour les Techniques, il manque actuellement 500 TSEF dans notre ministère. Un plan de qualification est possible mais selon l'Administration, le vivier des Cat C technique **ne possède pas les qualités suffisantes pour cette requalification**. Nous n'avons pas de doute que les personnes concernées se sentiront flattées par ces propos !

Requalification de B en A Le ministère est tout à fait pour, demande à la DGAFP **qui est réticente**.

Egalité PRO, le point sera fait à la rentrée, à l'automne en raison du dispositif de labélisation en cours.

Assistants des Services Sociaux : c'est un métier très difficile, et le ministère essaie que ce ne soit pas une petite Cat A mais une vraie catégorie A. Il faut Essayer de revaloriser leur parcours et améliorer leur régime indemnitaire qui reste insatisfaisant.

MCO Aero, toujours pas d'information à ce jour, rien n'est décidé concernant le SIAé. Sur la situation des personnels la vigilance est une nouvelle fois affirmée... **La CGT, dans ses propos liminaires, a une nouvelle fois affirmé ses positions en faveur d'un maintien dans le statut actuel.**

Réformes de retraites, sur ce dossier la ministre est très engagée car deux statuts sont concernés par les régimes spécifiques, les militaires et les Ouvriers d'État pour lesquels il faut veiller à ce qui a été décidé lors de la réforme du statut il y a 3 ans, des éléments ont été convenus à ce moment et faire attention à ce que ce soit respecté ainsi.

BdD Crédit ASCV : séminaire du 1^{er} avril 2019 destiné aux BdD. Il a donné lieu à environ 1.200 propositions, 69 mesures ont été repérées comme être mises en œuvre dans les mois qui viennent, décomposées en 6 domaines, eux-mêmes divisés en 205 actions et sous actions. Ce séminaire répond à une notion de déconcentration. A aucun moment, les Organisations Syndicales n'ont pas été mis dans la boucle d'information, ce qui est inadmissible en raison de l'impact que ces mesures auront sur les personnels civils.

Revalorisation TCT/ICT, sur le budget 2019 la revalorisation pour les contractuels se fait avec une marge de manœuvre étroite, le choix fait par le DRH-MD est de moins valoriser les TCT/ICT pour respecter un équilibre fragile. Il faudra en conséquence attendre 2020 pour la revalorisation de l'ensemble des contractuels et TCT.

Concernant les travaux insalubres, Les pensions des OE doivent être regardées très attentivement, la Caisse des Dépôts ne doit pas perturber le dispositif, les personnels ont travaillé, au droit des professions qui ont disparus et ils ne doivent pas être pénalisés maintenant au règlement de leur dossier de pension. Les employeurs doivent remplir les dossiers avec plus de rigueur. L'administration propose une réunion avec la Caisse des Dépôts (professions matriculaires). L'Administration est bien consciente de l'importance de cet enjeu.

La cgt a fait remarquer que c'est vraiment une problématique de principe et non de dossiers mal remplis. Ce sont des milliers de dossiers qui vont poser problème.

Point I Approbation du PV du CTM du 25 février 2019

Validé à l'unanimité

Point VI Communication ministérielle sur l'organisation Centrale du ministère des Armées.

L'exercice concerne l'ensemble des ministères suite à la circulaire du 1^{er} ministre, du 5 juin dernier. Les administrations centrales sont jugées improductives en raison d'un nombre trop important d'échelons hiérarchiques. Il s'agit de réduire le nombre d'organismes, et notamment de petits organismes (effectifs inférieurs à 100) **pour un rapprochement** de l'action administrative à ceux à qui elle doit bénéficier.

La ministre des Armées a demandé de travailler sur 4 principes retenus :

- Délocalisation physique de certains services de l'Administration Centrale (AC) comment diminuer les effectifs présents à Paris ? Création de pôles d'activités le pôle RH à Tours, le pôle cyber à Rennes, le commandant de l'Espace à Toulouse.
- Rationalisation du périmètre de l'AC, se recentrer sur les missions d'une adm centrale
- Réduire les formats pour travailler plus en structure de projet. (Rapprochement des cabinets de direction)
- Prévoir un certain nombre d'actions de déconcentration.

L'exemple en matière de gestion de personnel est donné, beaucoup de décisions sont prises en centrale, il faut regarder pour décentraliser un certain nombre d'actes RH dans les CMG, au plus près des agents...

En termes de calendrier, la réduction du volume de l'Administration Centrale se ferait en deux temps, Avec premier mouvement en 2021 et un deuxième entre 2022 et 2025. En raison de la LPM il n'y aurait pas de réduction des effectifs. La discussion est tendue avec Bercy qui veut une réduction stricte des effectifs.

Concernant les décisions déjà prises : la dissolution du SPAC à l'été 2020. Une partie des activités sera reprise par le SGA (le SRHC reprendra la DGPAC). Les personnels qui font de l'infra au SPAC partiront à l'ESID Ile de France. Il sera fait en sorte que la situation individuelle de chaque agent ne soit pas modifiée...

L'EMA établit un regroupement des GSBdD d'Ile de France en un seul GS excepté pour Balard qui restera au SGA. Le SCA reprendra les activités du transport (chauffeurs également) et la reprographie. Une fois la Décision Ministérielle prise (courant du mois d'octobre) les AMR seront mises en place.

Il demeure des interrogations sur certaines structures, l'EMA réfléchit... Concrètement un travail de consolidation est à faire durant l'été.

Ce CTM est la première étape d'informations. Les premières campagnes de mutations sont prévues pour l'été 2020.

Les OS demandent une réunion spécifique avec la Ministre, diverses informations ont déjà circulées, créant un climat anxieux et qui va une fois encore impacter les situations individuelles des agents, de leur évolution de carrière, de leur mandat.

Point III - Projet d'arrêté portant création du Comité d'Éthique de la Défense

Projet réalisé et porté par les Inspecteurs Généraux des Armées, ce comité est créé par la Ministre afin d'accompagner la réflexion du ministère en matière de recherche et de développement notamment sur les nouvelles technologies (intelligence artificielle). Il s'agit d'une structure non pérenne, rattachée auprès des inspecteurs des armées. Seront

exclues de ses compétences les questions liées à la conduite opérationnelle ainsi qu'aux affaires contentieuses en cours. En termes d'effectifs, deux postes créés auprès du secrétariat permanent, un cat A qui sera le SG et un de cat B qui sera l'adjoint.

La CGT interroge l'Administration sur le Type de questions qui seront traitées dans ce comité, quelle sera la ligne de partage entre ce comité et le comité de déontologie.

Ex (mais sans que rien ne soit décidé) : techniques utilisées pour augmenter l'homme sont-elles de nature à abolir les techniques de la guerre ? Apparition de techniques rodeuses sont-elles éthiques ?

Le projet d'arrêté a été validé

Vote CGT : pour

Point II - Projet d'arrêté portant création et organisation du Commandement de l'Espace

Le commandement de l'espace reprendra à 95% des attributions du commandement interarmées de l'Espace auxquelles se rajouteront des missions supplémentaires. Il s'agit d'un organisme à vocation interarmées, avec double tutelle – le CEMAA – le CEMA. C'est un organisme opérationnel chargé de la surveillance de l'espace.

Concernant la transformation RH actuellement non validée par la Ministre mais qui prévoit environ 300 postes sup d'ici à 2025, avec une vingtaine de personnels civils de catégorie A, pour des missions à valeur ajoutée. Géographiquement situé à Toulouse sur le site du CNES, tout ou en partie ?

Faute de communication d'éléments précis lors du CTM : Vote CGT Abstention

Point IV - Projet modificatif de la circulaire n°300245/ARM/SGA/DRH6MD du 20 décembre 2017, relative aux formations qualifiantes des Ouvriers de l'État

Actualiser la liste des formations et prendre en compte la nouvelle procédure d'avancement.

Concernant la procédure d'avancement, la nouvelle répartition des compétences entre employeurs et CMG a forcément un impact en ce qui concerne les formations qualifiantes notamment pour les dispositions relatives à la procédure d'ouverture des postes et pour la disposition liée au mode de sélection des candidats admis à suivre les formations qualifiantes.

La suppression du point 3.4 de la circulaire concernant l'utilisation du poste ouvert en cas d'échec à la formation qualifiante est dérangeante. Mais la réponse de l'Administration donne le ton sur l'avenir des CAPSO en instance à l'image des CAP : « Auparavant les droits étaient fixés en interne, aujourd'hui une telle disposition ne serait pas cohérente en raison des taux et contingentements fixés en interministériel ».

CGT - dans le cadre du chantier actuellement mené, le ministère projette le déroulement de carrière jusqu'au HCB pour toutes les professions, est-ce que l'évolution permettrait aux professions communes d'accéder à ces formations qualifiantes ?

Réponse : cela fait l'objet de réflexions, le sujet sera à évoquer lors du groupe de travail.

La CGT a émis des réserves sur le fait que les élus ne soient plus consultés pour avis en commissions d'avancement, et y voit une nouvelle réduction des prérogatives des élus. La liste « *ferait* » l'objet d'une présentation en CAPSO. La CGT s'est abstenue ;

Le projet d'arrêté a été validé

Point V - Communication sur le bilan social 2018

Nous reviendrons dans un prochain document sur ce bilan social qui mérite plus que quelques lignes dans ce compte-rendu.

En revanche, la CGT s'est étonnée de voir qu'en 2018, seuls 199 agents exercent dans le cadre du télétravail. Ce chiffre révèle le trop peu d'appropriation du télétravail par les directions. Certains directeurs sont très volontaires, d'autres disent non à tout le monde pour ne pas faire de jaloux. Certains employeurs se réfugient derrière une certaine opacité des textes réglementaires ne sachant pas trop s'ils peuvent ou non pour tel métier, et autre prétexte que les moyens informatiques ne suivent pas.

Réponse : en Administration Centrale cela ne pose pas de soucis, le problème est plus en province. L'engagement de l'employeur dans ce dispositif est très important, il y a un manque de volonté.

C'est réel problème, qui fera sûrement l'objet d'un point dans un prochain CTM. Il émerge l'idée de faire un questionnaire à destination des employeurs et des agents pour essayer de voir où sont les difficultés, la volumétrie des candidatures refoulées. Il est nécessaire de faire un état des lieux.

Point VII - Question diverses

L'assistance au pré-réunions CAPSO d'OS non élues en CAPSO présentée par la DRH-MD comme une expérimentation. Nous avons demandé de mettre fin à cette expérimentation car rien ne justifie d'un point de vue démocratique que des OS qui n'ont pas d'élus (ou carrément non présentation de candidats à cette instance) soient invités dans des pré-réunions CAPSO. Il s'agit de l'aspect moral du respect de la démocratie et d'autre aspect bien

plus important sur la violation du secret des données individuelles. Les CMG, en tant qu'institutions, donnent les dossiers administratifs des OE à des OS non élues en CAPSO.

L'administration reconnaît que globalement nous avons raison. Un retex va être lancé à la rentrée et regarder comment va évoluer le dispositif. Il faut sortir de cette situation délicate et surtout concernant sur le sujet de la confidentialité des dossiers qui ne peuvent être remis entre des mains qui n'ont pas la légitimité.

Abattements de zone : Demande de suppression des abattements de zone. L'Administration a écrit à la DGAFP, mais d'ores et déjà on nous parle d'un sujet très complexe et d'un volume financier très important.

Frais de déplacement, Nous avons interrogé l'administration sur la disparition de l'abattement de 50% pour les militaires des repas et pas pour les civils et sur la disparition de la majoration de nuitées pour les « grands voyageurs » civils ?

Réponse : un groupe de travail est en place, l'arrêté a été pris à droit constant dans l'attente des propositions qui seront faites par les OS, le travail doit reprendre rapidement.

Autres problèmes des déplacements, de multiples notes ont été émises de différentes chaînes d'emplois. Chacune y va de son adaptation, il est indispensable que la DRH-MD mette de l'ordre dans l'écriture de la réglementation.

Concernant le sureffectif des cat C nous avons fait part de notre étonnement au vu des demandes de détachement entrants validées en CAP ou les consultations écrites qui tombent systématiquement toutes les semaines. Si réellement sureffectif il y a, pourquoi nous faisons entrer autant de personnes (plus de 200 au moins pour les AA) d'autres ministères ou d'autres pans de la Fonction Publique ?

EPA, le Ministère ne fera pas de la gestion à leur bénéfice. Ils ont des services RH avec des réunions périodiques ainsi qu'une note d'organisation qui définit les points de contact pour l'assistance RH des établissements publics. **Selon l'Administration**, tout a bien été structuré.

Valeur du point d'indice, pas de variable. L'Administration cherche à faire valider la LPM 2020 en terme de montant catégoriel. Un effort veut être fait en terme d'IFSE afin de combler le retard important que le Ministère accuse pour les Cat C et le B Technique au regard de l'interministériel.

En conclusion, ce CTM n'apportera toujours pas des réponses claires à des problèmes concrets. Nous ne reviendrons pas sur le **gel du point d'indice**. Nous ne reviendrons pas sur le problème **des déroulés de carrière pour les agents**. Nous ne reviendrons pas sur le **manque de considération du travail des petites mains**.

Devons-nous revenir une nouvelle fois sur ces fougues de réorganisations non concertées qui donnent lieu à des désorganisations imposées ?

Une chose est certaine, le dialogue entre l'Administration et les Organisations Syndicales est largement défaillant, peut-être parce que le Ministère, en bon élève, applique ce à quoi il devra ressembler au lendemain du vote du projet de loi sur la transformation de la Fonction Publique.

Montreuil, le 11 juillet 2019

Les élus CGT* : Virginie PARENT (Secrétaire Générale de la FNTE), Tania MARIN (SSA Paris), Stéphane RIOU (EFM Brest), Frédéric MATHIEU (SCA Rennes), Sophie AMBROSETTI (SCA Tarbes) et Clément JEHAN (SIMU Toulon)